

que les présidens, les conseillers, & en général tous les membres de ses Collèges de Justice se rappellent de nouveau le serment sacré qu'ils ont prêté, & en vertu duquel ils sont tenus de rendre la justice la plus prompte & la plus impartiale à tous & chacun, sans la moindre acception de personnes, & sans considérer aucunement le rang, les richesses, ou les autres qualités accidentelles des parties respectives, mais de suivre au contraire les règles de leur devoir & leur conscience, ainsi que les loix du pays, & l'équité qui y est conforme. C'est spécialement la volonté très-sérieuse de Sa Majesté, que dans les procès entre des Seigneurs & leurs vassaux, soit des corporations entières; ou de simples individus, les tribunaux redoublent constamment d'attention, afin que les personnes de bas-rang & les pauvres, dont les causes sont ordinairement défendues avec trop d'inattention & de négligence par les avocats, qui leur sont donnés d'office, ne deviennent pas les victimes de la chicane & des artifices de leurs adversaires riches & puissans, mais que plutôt on les aide à obtenir justice avec le même zèle & la même vigueur que tous autres. Ceux des officiers de Justice, qui s'éloigneront le moins du monde de l'observation de ces devoirs & de nos intentions royales, qui se laisseront séduire par des dons & des présens à tordre le droit; qui agiront d'une manière déraisonnable & partielle, par crainte humaine, par amitié, par inimitié, ou par d'autres passions, & en général ceux qui, de quelque manière ou par quelque cause que ce soit, donneront lieu de former des soupçons fondés contre leur intégrité, doivent s'attendre infailliblement, qu'après un rigoureux examen préalable, ils seront non-seulement cassés sans aucune connivence ni formalité, mais qu'ils seront punis de plus des peines corporelles les plus sévères, ou même capitales; que S. M. se réserve, dans tous les cas, de prononcer elle-même contre eux. Quant aux membres des tribunaux, qui, par inattention, par nonchalance & par une légèreté excessi-